

Description et Modalité de la prise en compte du HANDICAP

L'auto-école ne dispense pas ce genre de formation !

Accueil :

Établissement PMR :

- Accessibilité fauteuil roulant porte d'entrée et sortie de secours.
- Sanitaires Adapté PMR.
- Toutes les portes aux normes PMR
- Signalétique adaptés PMR
- Bureaux adaptés PMR

Vous devez remplir les 2 conditions suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer
- Être reconnu apte par un médecin agréé lors d'un contrôle médical

Accueil d'un usager malentendant ou sourd :

- ☐ Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.
- ☐ Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- ☐ La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.
- ☐ Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.
- ☐ En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.
- ☐ Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.
- ☐ Assurez-vous que la personne a bien compris.
- ☐ Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.
- ☐ Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton.

Accueil d'un usager mal ou non voyant :

- ☐ En présence d'une personne déficiente visuelle présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour l'aider.
- ☐ Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.

- ☐ Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez-vous toujours en avant, de manière à ce qu'elle sente tous vos mouvements.
- ☐ Dans vos explications soyez toujours précis, dans le choix du vocabulaire et des indications.
- ☐ Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- ☐ Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».
- ☐ Il n'est pas interdit d'utiliser les termes « voir » ou « regarder ».
- ☐ Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.

Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif :

- ☐ Restez naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- ☐ Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur).
- ☐ Utilisez le vouvoiement.
- ☐ Montrez-vous calme et rassurant, patient, disponible, prenez le temps qu'il faut pour renseigner, orienter, et conseiller la personne.
- ☐ Écoutez attentivement la personne, laissez-lui le temps de s'exprimer.
- ☐ Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques, pointus.
- ☐ Ne parlez pas trop lentement, ni trop fort, n'infantilisez pas la personne.
- ☐ Proposez votre aide mais ne l'imposez pas : ne faites pas à sa place.
- ☐ Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

Accueil d'un usager handicapé psychique :

- ☐ Soyez rassurant avec votre interlocuteur.
- ☐ Faites preuve de patience et montrez-vous disponible et à l'écoute de la personne.
- ☐ Dans vos propos soyez précis, au besoin, répétez calmement.
- ☐ Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- ☐ Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- ☐ N'oubliez pas que votre interlocuteur peut être stressé et angoissé sans s'en rendre compte.
- ☐ Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de mettre de la distance avec les autres personnes présentes, mais veillez à ne pas enfermer la personne en crise.

Accueil d'un usager handicapé « moteur » :

- ☐ Pour parler à une personne en fauteuil derrière un guichet, placez-vous à sa hauteur.
- ☐ Avant d'apporter votre aide interrogez la personne. Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.

- ☐ Si vous avez à orienter une personne handicapée en situation de handicap physique vers une direction, choisissez un cheminement accessible.
- ☐ Lorsque vous montrez un chemin ou une direction, renseignez la personne sur l'état de l'environnement, notamment au sol.
- ☐ Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.
- ☐ Soyez prudent, certaines personnes qui ont des difficultés à marcher peuvent facilement être déstabilisées dans leur mouvement, avec moindre imprévu.
- ☐ Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, son compagnon est autorisé à accéder aux lieux ouverts au public

Déroulement de l'épreuve :

Comment sont aménagés les épreuves ?

Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)

Lors de **l'épreuve pratique**, vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

L'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule.

Un temps supplémentaire peut vous être accordé en cas de difficultés de mobilité.

Si un véhicule à double commande adapté aux personnes handicapées est utilisé, il doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été mis en circulation depuis 10 ans maximum, sauf exception
- Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant)

Quel est le prix de l'examen ?

Épreuve théorique (code)

Vous êtes exonéré de la redevance de 30 € pour passer le code si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous avez un avis médical sur votre aptitude à la conduite compte tenu de votre handicap
- Vous avez l'obligation de faire des visites médicales périodiques après l'obtention du permis

L'auto-école peut facturer des frais d'accompagnement à l'épreuve théorique du code.

Epreuve pratique

Les tarifs sont libres et varient selon les auto-écoles.

La prestation de compensation du handicap (PCH) peut financer en partie les leçons de conduite.

Si le permis de conduire est nécessaire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière aux organismes suivants : Agefiph, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ou CDAPH de votre département.

Durée de validité du permis

Le permis est délivré sur avis médical favorable.

Le médecin prescrit une durée de validité en fonction du handicap.

Si le handicap n'est pas stabilisé, la durée de validité du permis est limitée. Vous devez de nouveau passer une visite médicale à la fin de cette durée.

Si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis peut être permanente

Moyens Pédagogiques :

- Accessibilité salle de code sur Rendez vous
- E-learning

Moyens Techniques :

- Un véhicule aménagé.

Les formations avec Codes de restrictions Proposés

Code 10. Boîte de vitesse adaptée

Code 15.03. Embrayage automatique

Code 35. Dispositifs de commande adaptés (feux, essuie et lave-glace, avertisseur, clignotants, etc.)

Code 40.11. Dispositif d'assistance sur le volant

Code 43. Position du siège du conducteur

Moyens Humains :

- Formateurs Diplômés

Auto ecole dispensant ces formations :

- Auto Ecole du Lodi : 73 Rue de Lodi, 13006 Marseille
- Astr Auto ecole : 130 Bd Mireille Lauze, 13010 Marseille